

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE SE REUNIRA EN SEANCE ORDINAIRE LE :

MARDI 22 JANVIER 2013 A 20 HEURES SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ARLUISON

ORDRE DU JOUR

- Engagement financier préalable au vote du BUDGET primitif 2013 -Autorisation de dépenses d'investissement Budgets Ville – Eau – RPA - Location de salles ;
- 2. Schéma directeur d'alimentation en eau potable Etudes complémentaires ;
- 3. Convention entre les Communes de Férolles-Attilly et Ozoir-la-Ferrière concernant la prise en charge financière du transport des circuits spéciaux;
- 4. Abrogation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Résidence du Clos de la Vigne du 11 septembre 2003 ;
- 5. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Résidence du Clos de la Vigne et participation communale ;
- 6. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le diagnostic des réseaux d'assainissement du Domaine Poirier ;
- 7. Modification du tableau des emplois communaux ;
- 8. Prise en charge des dépenses relatives à la protection fonctionnelle du Maire :

- 9. Plainte pour diffamation;
- 10. Compte rendu au conseil de l'exercice des pouvoirs délégués ;
- 11. Questions diverses.

FAIT A OZOIR-LA-FERRIERE 16 JANVIER 2013

LE MAIRE,
JEAN-FRANÇOIS ONETO.